

Référence : C.N.74.2018.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES  
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

ÉQUATEUR : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 7 février 2018.

(Traduction) (Original : espagnol)

N° 4-2-25/2018

La Mission Permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la note verbale N° 4-2-20/2018 du 29 janvier 2018, dans laquelle elle l'a informé qu'afin de préserver l'exercice effectif des droits de la population des cantons de San Lorenzo et Eloy Alfaro, dans la province d'Esmeraldas, face aux graves événements survenus récemment au poste de police nationale du district de San Lorenzo, où l'explosion d'une puissante bombe a fait des blessés et endommagé plusieurs immeubles de la zone, mettant leurs habitants en grand danger, le Gouvernement de la République de l'Équateur, en vertu des pouvoirs que lui confère la Constitution de la République, a pris le décret exécutif n° 296<sup>1</sup> du 27 janvier 2018 proclamant l'état d'urgence dans les cantons de San Lorenzo et Eloy Alfaro, dans la province d'Esmeraldas, pour une période de 60 jours à compter de son adoption.

La Mission Permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies informe le Secrétariat que, par conséquent, les droits consacrés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui peuvent faire l'objet de restrictions sont ceux prévus aux articles suivants : article 12, paragraphe 1 (liberté de circulation), article 17, paragraphe 1 (inviolabilité du domicile et de la correspondance), article 21 (droit de réunion) et article 22 (droit d'association).

---

<sup>1</sup> Le texte du décret exécutif n° 296 a été déposé auprès du Secrétaire général et est disponible pour consultation.

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « [https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr) ».

La Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, conformément au paragraphe 3 de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, prie le Secrétariat de bien vouloir informer tous les États parties à cet instrument international de cette mesure.

La Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.

New York, le 7 février 2018

\*\*\*

Le 13 février 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « [https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr) ».